

RESOR

Caisse de retraite anticipée  
du second œuvre romand

DE GESTION

# RAPPORT

2023



[www.resor.ch](http://www.resor.ch)



## SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DE LA PRÉSIDENTENCE .....	4
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL .....	6
III LE RAPPORT DU GÉRANT .....	8
IV LES COMPTES ANNUELS .....	13
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS .....	16
VI LE BILAN TECHNIQUE .....	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION .....	36

# I

## LE BILLET DE LA PRÉSIDENTENCE



## I LE BILLET DE LA PRÉSIDENTENCE

### 20 ANS D'ENGAGEMENT ET DE CONVICTION

Lors du jubilé de notre Fondation qui s'est déroulée dans les Franches-Montagnes en juin dernier, encore une fois, les témoignages nous ont permis de mesurer l'importance et le rôle que joue notre Fondation pour les entreprises du second œuvre romand comme pour les salariés qui peuvent bénéficier depuis 20 ans de notre construction commune : la Convention collective de retraite anticipée du second œuvre romand (CCRA-SOR).

Notre Fondation repose sur la conviction que nos professions évoluent dans un monde en constant développement et que celui-ci implique l'engagement commun des employeurs et des salariés pour que les métiers qui font notre quotidien soient correctement évalués, reconnus et valorisés. La préretraite du second œuvre romand en fait partie comme la Convention collective de travail (CCT) qui règle les conditions de travail de près de 20'000 personnes en Suisse romande et qui vient d'être renouvelée pour quatre ans.

Le second œuvre romand a été précurseur dans son approche de la préretraite en l'élargissant à d'autres professions et régions de Suisse, persuadé que la taille de la Fondation permettrait d'une part de consolider son financement mais offrirait aussi une mobilité interprofessionnelle. Nous avons su élargir notre préretraite à d'autre partie de la Suisse : dans le Canton de Bâle, au Tessin mais à d'autres branches comme la technique du bâtiment ou les paysagistes. D'autres professions de métiers techniques sont intéressées à nous rejoindre et le développement de notre Fondation va se poursuivre, à l'aune des défis qui attendent le monde du travail. Il en va de notre pérennité.

Avec ce 20ème rapport d'activité prend fin un cycle et l'engagement à vos côtés des deux soussignés. Nous avons essayé d'œuvrer pour la promotion et l'attractivité de nos branches mais aussi pour faire vivre le partenariat social dont le monde politique se gausse volontiers sans toujours lui démontrer par ses décisions, la reconnaissance qui lui est due. Notre décision d'offrir à tous les salariés le choix d'une préretraite est d'abord un choix de partenaires sociaux dignes de ce nom ; la CCRA et la solidité de notre Fondation en sont l'expression.

Nous souhaitons à RESOR, le même succès que celui dont elle a bénéficié jusqu'ici et par ces quelques lignes remercier toutes celles et ceux qui y ont contribué. Nos remerciements vont aussi à celles et ceux qui travaillent quotidiennement pour en assurer son fonctionnement et son existence.

Longue vie à la Fondation RESOR !

*Pour le Conseil de Fondation RESOR*



Aldo Ferrari  
*Délégation syndicale*



Pascal Schwab  
*Délégation patronale*



# II

## LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



## II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. »*

Antoine de St-Exupéry



Gabriel Décaillet  
Secrétaire général

Compte tenu d'un salaire médian de Fr. 6'000.-/mois ou Fr. 78'000.-/an et sachant que la rente moyenne d'un préretraité dure 34,4 mois et qu'elle se monte à Fr. 4'240.-/mois, combien de travailleurs actifs faut-il pour financer un préretraité de RESOR ? Il faut également ajouter à cette rente le montant des cotisations de prévoyance professionnelle ainsi qu'un montant forfaitaire pour le paiement des cotisations à l'AVS. Au total, le montant moyen à financer pour un préretraité, son capital de couverture comme le nomme les actuaires, s'élève en 2023 à Fr. 164'761.-

Selon les données moyennes ci-dessus il faut 96 travailleurs actifs pour financer une seule personne arrivant à l'âge lui donnant droit à un repos digne et mérité.

En 2023, RESOR a enregistré un nouveau nombre record de départs en préretraite, 241 au total contre 220 une année auparavant. Grâce à l'augmentation des cotisations de 0,1% au début de l'année 2023 et au résultat positif des placements de plus de 3,3 mios, le déficit lié à cet exercice a pu être contenu à Fr -1'639'323.85.

On le constate, exercice après exercice, les prévisions de la caisse et la sortie progressive des papys-boomers se concrétisent. La pyramide des âges et le défi démographique sont désormais réels et s'imposent à RESOR. Y faire face sera un défi majeur pour notre institution ces prochaines années.

Lorsqu'on y pense, on doit également se rappeler dans quel contexte la fondation RESOR a vu le jour. C'était à peine quelques années après une grave crise économique dans la construction qui avait vu une cohorte importante de travailleurs usés devoir à l'automne de leur carrière professionnelle, soit pointer au chômage ou se débattre avec l'assurance AI après avoir épuisé son droit à l'assurance perte de gain maladie.

Certes, la retraite anticipée a un coût. Effectivement aussi qu'elle repose sur une solidarité importante entre générations.

Après 20 ans on peut toutefois affirmer qu'elle a véritablement démontré à quel point elle est utile et à quel point elle mérite d'être reconnue. Les très nombreux collaborateurs et collaboratrices qui ont pu quitter leur emploi et profiter de quelques années de bonheur parce qu'ils sont en bonne santé au moment de la préretraite sont là pour en attester. Ce sont leurs très nombreux témoignages maintes fois répétés qui motivent encore et toujours l'administration de la Caisse et tous les responsables de la Fondation.

C'est une fierté pour votre secrétaire général d'avoir pu participer dès le début à l'aventure de RESOR, d'avoir vu grandir et évoluer cette institution remarquable du partenariat social toutes ces années.

Avoir pu avec l'équipe de la centrale de gestion à Sion, les collaborateurs et collaboratrices des centres d'encaissement des 10 cantons rattachés à la Fondation construire au quotidien ce succès fut un privilège. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail, mais aussi pour leur gentillesse, leur compréhension et leur amitié.

Merci également au Président Aldo Ferrari, à ses prédécesseurs, aux membres de la commission de placement et au Conseil de Fondation pour leur soutien sans faille et leur confiance toujours renouvelée. Elle est pour notre fondation un bien très précieux.

Je souhaite encore de longues et belles années à RESOR !

Gabriel Décaillet  
Secrétaire général

# III

## LE RAPPORT DU GÉRANT



### III LE RAPPORT DU GÉRANT



Fabien Chambovey  
Gérant

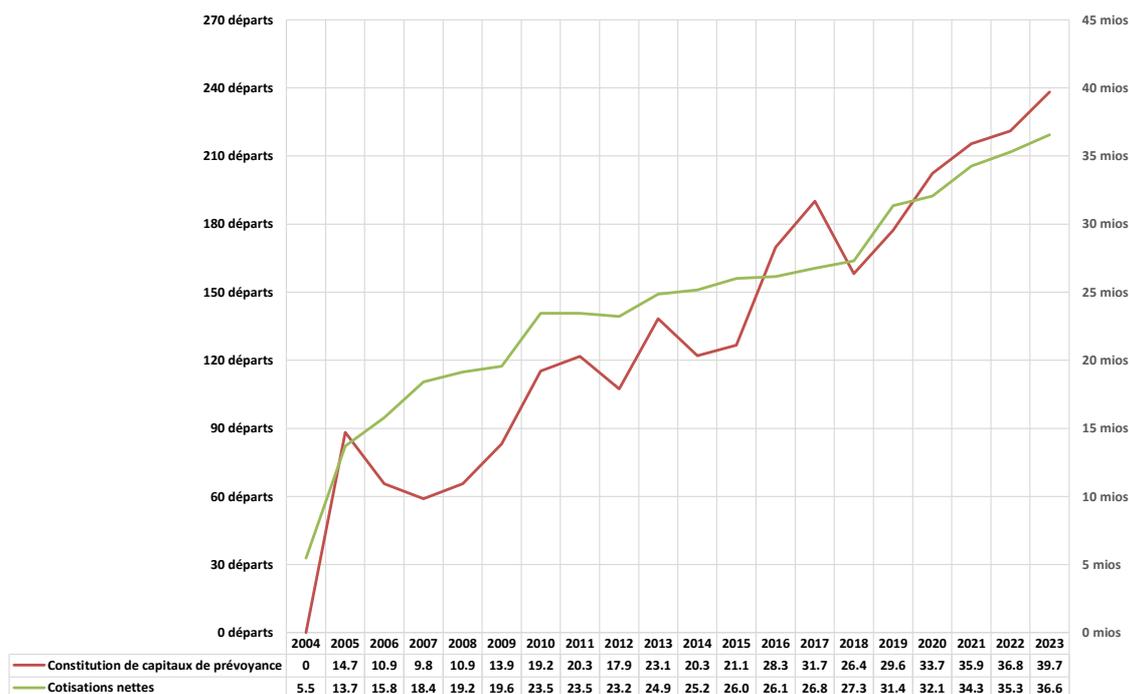
#### PROGRESSION CONTINUE DES DÉPARTS EN RETRAITE ANTICIPÉE

Durant l'exercice 2023, 241 travailleurs ont cessé leur activité lucrative afin de bénéficier d'une rente RESOR. Cela représente 20 départs en plus que pour l'exercice précédent. Cette progression est représentative du nombre grandissant des effectifs de travailleurs arrivant en âge de pouvoir bénéficier des prestations de la Fondation.

Dès le 01.01.2023, la cotisation a été élevée à 2.2% (+0.1%). Cette mesure avait été prise lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle CCRA-SOR en 2019. Elle a permis un apport supplémentaire de cotisations de CHF 1.7 millions, qui n'a malheureusement pas été suffisant pour absorber les 20 départs supplémentaires durant cette période. Le résultat structurel s'élève donc à -3'151'841.42 millions

Sur ce graphique, l'écart entre la constitution des capitaux de prévoyance permettant de payer les rentes de rentiers ainsi que les cotisations encaissées est bien visible à partir de 2020.

Résultat net de l'activité d'assurance



*résultat net de l'activité d'assurance (ou résultat structurel)*

Le financement des prestations est effectué selon le système de répartition. Autrement dit, les cotisations perçues devraient pouvoir payer les prestations versées sur cette période.

Face à cette tendance structurelle négative, les partenaires sociaux ont décidé de donner suite aux recommandations du Conseil de Fondation. En effet, une adaptation en vue de l'obtention d'un taux de financement pérenne aura lieu graduellement sur ces prochains exercices, comme recommandé par l'expert lors de la dernière expertise actuarielle. La Fondation RESOR doit pouvoir continuer de remplir la fonction de ce pourquoi elle a été créée, c'est-à-dire permettre aux travailleurs du second œuvre de jouir d'une retraite anticipée honorable, mais aussi de développer l'attractivité de nos branches.

## SITUATION FINANCIÈRE SAINE

Après une année 2022 désastreuse sur les marchés financiers, la Fondation dresse un bilan plutôt satisfaisant avec une performance s'élevant à 3.96%, ou 3.3 millions. Même si RESOR n'a pas pour vocation de générer des performances, cet apport financier permet de réduire la perte liée à cet exercice. En effet, l'exercice se solde sur un excédent de charges de l'ordre de CHF 1.6 millions.

	<u>2018</u>	<u>2019</u> 1.8% → 2.0%	<u>2020</u>	<u>2021</u> 2% → 2.1%	<u>2022</u>	<u>2023</u> 2.1% → 2.2%
Nombre de départs en retraite anticipée	161	177	207	218	221	<b>241</b>
Constitution de capitaux de prévoyance	26.4 mios	29.6 mios	33.7 mios	35.9 mios	36.8 mios	39.7
Cotisations nettes des travailleurs et employeurs	27.3 mios	31.4 mios	32.1 mios	34.3 mios	35.3 mios	36.6
Résultat net de l'activité d'assurance (rés. structurel)	0.9 mio	1.8 mio	- 1.7 mio	- 1.6 mio	- 1.5 mio	-3.1 mios
Frais d'administration (0.14% MS y.c. TVA) et divers	- 2.3 mios	- 2.3 mios	- 2.3 mios	- 2.4 mios	- 2.5 mios	-2.4 mios
Constitution (-) ou Dissolution (+) de la RFV	+ 1.7 mio	- 1.9 mio	- 1.0 mio	- 1.6 mio	+ 3.2 mios	+ 0.7 mio
Résultat global de l'exercice SANS performance	0.4 mio	- 2.4 mios	- 5.0 mios	- 5.7 mios	- 0.9 mios	-4.9 mios
Résultat net sur les placements financiers	- 3.4 mios - 4.30%	9.7 mios 13.18%	3.0 mios 3.60%	7.9 mios 9.08%	- 11 mios -11.67%	3.3 mios 3.96%
Résultat global de l'exercice AVEC performance	- 3.0 mios	7.3 mios	- 2.0 mios	2.3 mios	-11.9 mios	-1.6 mios
Durée moyenne de la retraite anticipée (nouvelles rentes)	34.2 mois	33.8 mois	34.3 mois	34.5 mois	34.1 mois	34.4 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	4'274	4'329	4'167	4'251	4'343	4'240
Const. moyenne de capitaux de prévoyance par rentier	163'742	166'996	162'908	164'627	166'676	164'761
Fortune nette de prévoyance	83.1 mios	93.1 mios	97.1 mios	105 mios	92.5 mios	92.5 mios
Fortune libre	33.0 mios	40.3 mios	38.3 mios	40.6 mios	28.7 mios	27 mios
Nombre de rentiers au 31.12.	486	495	517	568	616	644
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	211.0%	231.6%	215.0%	212.63 %	178.93 %	171.12 %

*analyse des résultats financiers et chiffres clefs*

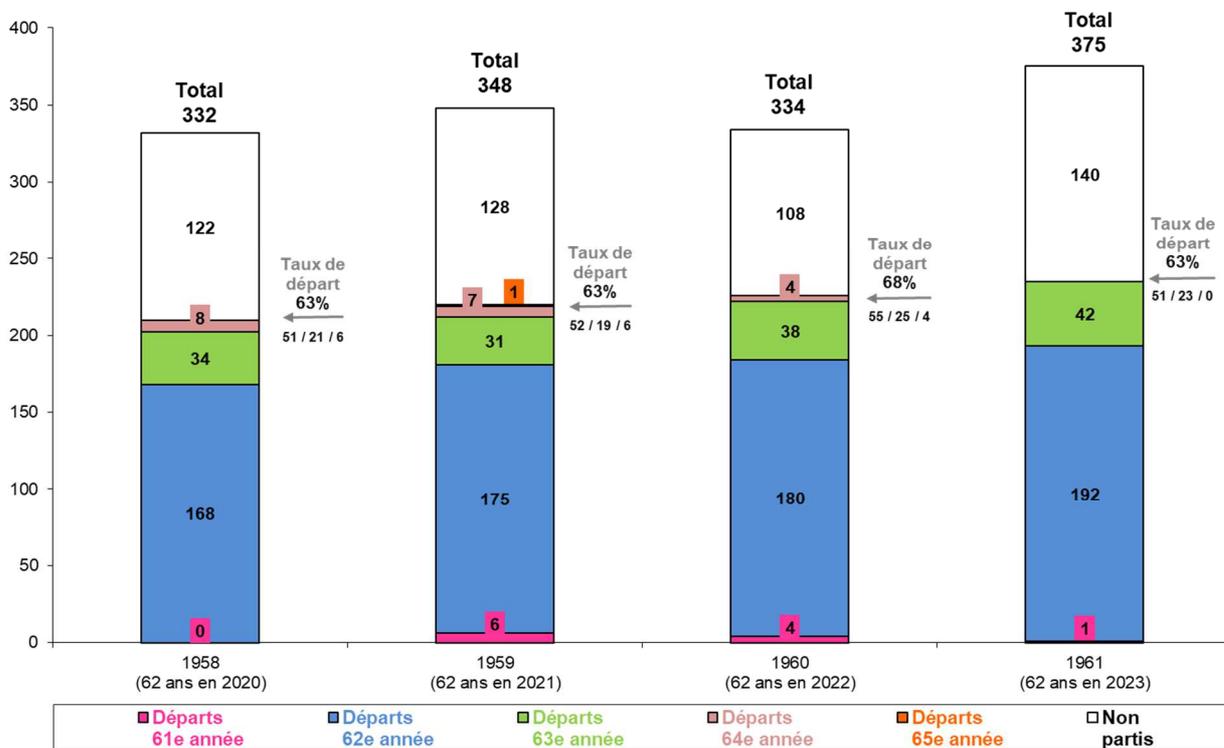
L'exercice sous revue enregistre une petite baisse du taux de couverture, il s'élève à 171.12 %.

La Fondation dispose d'une fortune libre de plus de CHF 27 millions, lui permettant de poursuivre son cheminement dans un contexte sain. Ce coussin de sécurité permettra à la Fondation de faire face avec sérénité aux défis de ces prochaines années.

Tous les capitaux de prévoyance nécessaires à assumer les prestations de pré-retraites en cours sont constitués, tout comme la réserve de fluctuation de valeur.

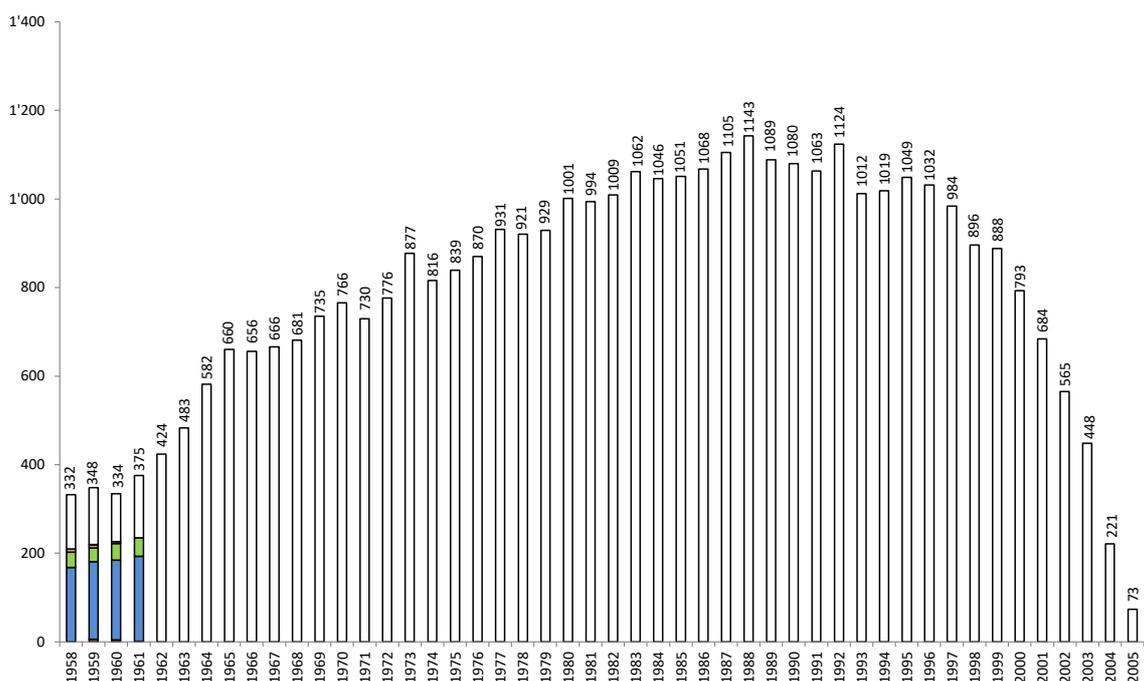
### HAUSSE DES EFFECTIFS ET STABILISATION DU TAUX DE DÉPART POUR LA CLASSE 1961

L'effectif des travailleurs pouvant prétendre à une préretraite de la classe 1961 est en hausse de plus de 12% par rapport à la classe 1960. Le taux de départ est en baisse, mais avec cet effectif plus élevé, il représente tout de même 9 départs en plus à la préretraite. Ce taux de départ est représentatif des classes 1958 et 1959 : deux travailleurs sur trois partent en pré-retraite.



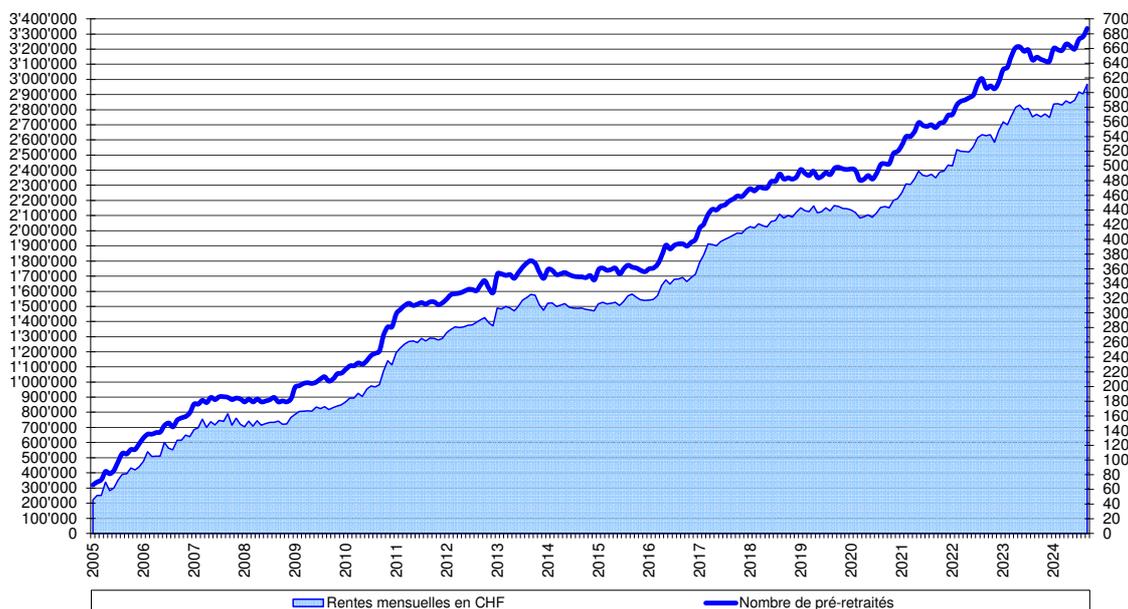
taux de départ en retraite anticipée actuel

La pyramide des âges ci-dessous nous prouve une fois de plus que nous faisons face à la grande vague de baby-boomers. La hausse des départs en retraite anticipée va se poursuivre sur ces prochains exercices.



pyramide des âges en 2023

La croissance des départs porte à ce jour le nombre de pensionnés à 687 et le montant des rentes versées mensuellement à CHF 2.9 millions. Au 31.12.2023, ils étaient 644 rentiers pour un montant de CHF 2.7 millions.



évolution du nombre de rentiers et du montant mensuel total de rentes versées de janvier 2005 à septembre 2024

Le tableau ci-dessous représente la structure de la Fondation. Celle-ci reste sensiblement la même que par les années passées. La masse salariale déclarée est en légère baisse par rapport à 2022. (-1.4%). Cependant, ce résultat doit être considéré avec précaution. En effet, suite à des déclarations tardives de salaire, CHF 28 millions seront déclarés sur le prochain exercice, mais ce sont des salaires réalisés sur l'année passée en revue. Si nous prenions cet apport en compte, la masse salariale pour 2023, serait stable, voire en légère hausse. (+0.2%).

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de CHF)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'309	28.6%	8'239	21.9%	481.9 mios	28.5%
Plâtrerie / Peinture	1'700	37.1%	9'763	26%	502.7 mios	29.8%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	572	12.5%	3'070	8.2%	170.6 mios	10.1%
Technique de la construction	324	7.1%	2'434	6.5%	142.9 mios	8.5%
Paysagisme	160	3.5%	1'526	4.1%	76.2 mios	4.5%
Bailleurs de service	210	4.6%	10'625	28.2%	212.4 mios	12.6%
Autres	302	6.6%	1'964	5.2%	102.3 mios	6.1%
	4'577	100.0%	37'621	100.0%	1'689.1 mios	100.0%

structure de la Fondation RESOR en 2023

### LA SITUATION RESTE SOUS SURVEILLANCE

Une expertise actuarielle est actuellement en cours et elle permettra d'envisager les prochaines étapes pour que la Fondation puisse répondre à ses engagements sur le long terme. Le contexte financier actuel est sain, et les fonds libres disponibles permettent de voir la suite avec confiance et optimisme.

Sion, septembre 2024

Fabien Chambovey  
Gérant

# IV

## LES COMPTES ANNUELS



**B I L A N**

<b>A C T I F</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>Placements</b>	6.4	<b>93'401'544.72</b>	<b>93'431'788.73</b>
Liquidités		9'607'451.86	10'635'654.25
Titres		74'665'341.63	73'107'561.91
Comptes courants Centres d'encaissement	6.5	8'807'008.72	9'365'218.85
AFC (impôt anticipé)		321'742.51	323'353.72
<b>Comptes de régularisation actif</b>		<b>482'558.34</b>	<b>237'619.88</b>
Actifs transitoires	7.1	482'558.34	237'619.88
Intérêts courus		0	0
<b>T O T A L D E L ' A C T I F</b>		<b>93'884'103.06</b>	<b>93'669'408.61</b>

<b>P A S S I F</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>Dettes</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>		<b>1'377'393.05</b>	<b>1'207'405.05</b>
Passifs transitoires	7.2	1'377'393.05	1'207'405.05
<b>Capitaux de prévoyance</b>	5.4	<b>54'058'097.95</b>	<b>51'673'712.65</b>
Capital de prévoyance des rentes de préretraite		47'769'479.00	45'635'061.00
Capital de prévoyance des cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		5'734'468.95	5'510'401.65
Capital de prévoyance des part. aux charges sociales		554'150.00	528'250.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>11'367'285.00</b>	<b>12'067'640.00</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	11'367'285.00	12'067'640.00
<b>Fonds libres</b>		<b>27'081'327.06</b>	<b>28'720'650.91</b>
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		27'071'327.06	28'710'650.91
<b>T O T A L D U P A S S I F</b>		<b>93'884'103.06</b>	<b>93'669'408.61</b>

## Compte d'exploitation

	Notes	2023	2022
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	7.3	<b>36'555'633.68</b>	<b>35'301'798.59</b>
Cotisations des salariés		18'277'816.85	17'650'899.30
Cotisations des employeurs		18'277'816.84	17'650'899.29
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Apports de libre passage		0.00	0.00
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>36'555'633.68</b>	<b>35'301'798.59</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-37'323'089.80</b>	<b>-34'708.878.55</b>
Rentes de préretraite		-33'225'499.45	-30'745'701.00
Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		-3'708'684.10	-3'602'502.55
Participations aux charges sociales		-388'906.25	-360'675.00
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-37'323'089.80</b>	<b>-34'708'878.55</b>
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques</b>		<b>-2'384'385.30</b>	<b>-2'126'520.50</b>
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		33'225'499.45	30'745'701.00
Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier prélevées sur capital de prévoyance		3'708'684.10	3'602'502.55
Participations aux charges sociales prélevées sur capital de prévoyance		388'906.25	360'675.00
Constitution capitaux prévoyance rentes de préretraite		-35'359'917.45	-32'554'502.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		-3'932'751.40	-3'906'822.05
Constitution capitaux prévoyance participations aux charges sociales		-414'806.25	-374'075.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-3'151'841.42</b>	<b>-1'533'600.46</b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.9	<b>3'257'565.97</b>	<b>-11'007'546.69</b>
Intérêts des liquidités		22'802.42	-13'975.77
Intérêts, rendement des titres		3'599'884.63	-10'599'991.28
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER)	6.10	-365'121.08	-393'579.64
<b>Autres produits</b>		<b>28'980.15</b>	<b>26'453.33</b>
Produits divers	7.4	0.43	6'670.07
Intérêts moratoires		28'979.72	19'783.26
<b>Autres frais</b>		<b>-39'431.73</b>	<b>-26'499.30</b>
Indemnités et frais de séances		-12'933.45	-16'244.15
Frais divers	7.5	-26'498.28	-10'255.15
<b>Frais d'administration</b>		<b>-2'434'951.82</b>	<b>-2'477'359.36</b>
Administration générale	7.6	-2'383'710.52	-2'421'804.11
Marketing et publicité		0.00	0.00
Courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-43'751.30	-49'905.25
Autorité de surveillance		-7'490.00	-5'650.00
<b>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</b>		<b>-2'339'678.85</b>	<b>-15'018'552.48</b>
<b>Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>700'355.00</b>	<b>3'151'785.00</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		700'355.00	3'151'785.00
<b>Excédent des produits / Excédent des charges</b>		<b>-1'639'323.85</b>	<b>-11'866'767.48</b>

# V

## L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## **V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

### **I Bases et organisation**

#### *1.1 Forme juridique et but*

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1<sup>er</sup> juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumis à RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA-SOR a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 31 décembre 2028.

## 1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est répertoriée dans la liste des institutions de prévoyance qui ne sont pas enregistrées et des institutions servant à la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

## 1.3 Indication des actes et des règlements

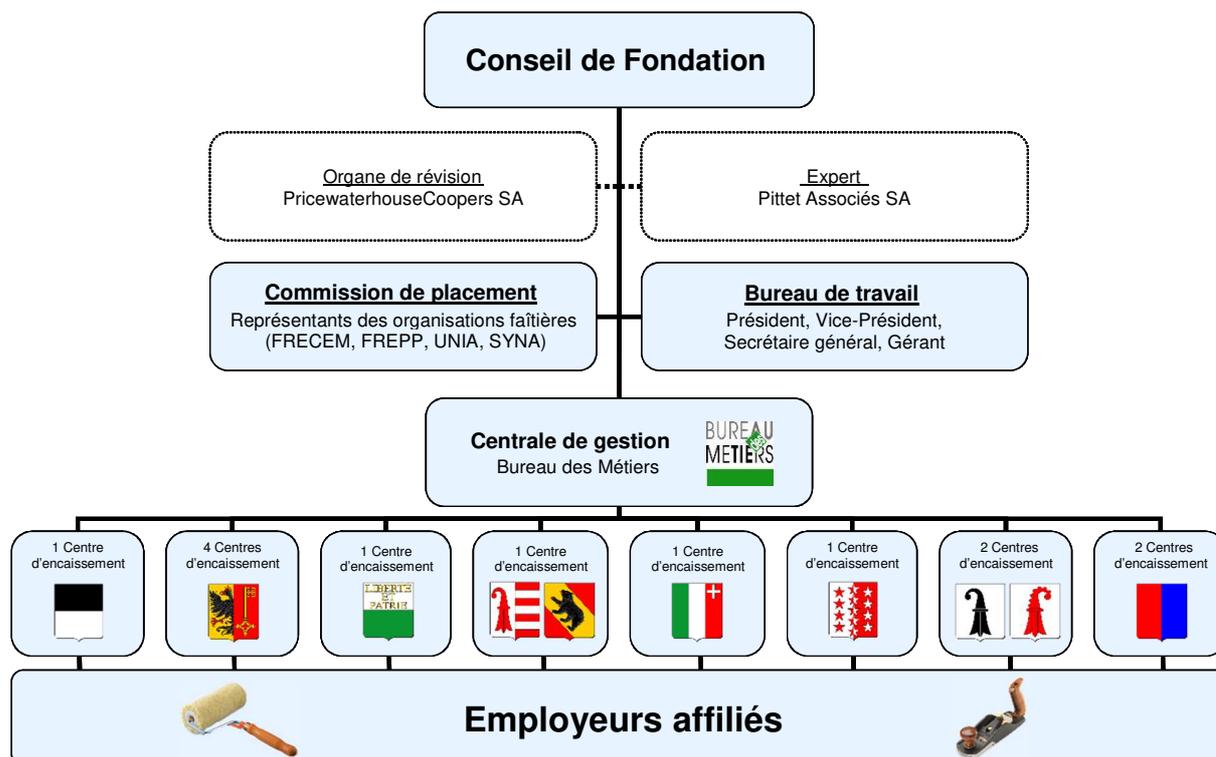
Acte de fondation	01.12.2003
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR)	01.01.2019
Règlement de prévoyance	01.01.2019
Règlement de placement	01.10.2021
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2016

## 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de RESOR sont **le Conseil de Fondation paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum), **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de révision. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissement** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de révision vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



## Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2023

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Aldo Ferrari <sup>1) 2)</sup> <i>Président</i>		M. Pascal Schwab <sup>1) 2)</sup> <i>Vice-Président</i>
	Fr. Véronique Rebetez <sup>1)</sup>		M. Baptiste Monnard <sup>1)</sup>
	M. Jose Sebastiao		M. Peter Rupf
	M. Yannick Egger		M. Jimmy Rohrbach
	M <sup>me</sup> Silvia Locatelli		M <sup>me</sup> Laetitia Piergiovanni
	M <sup>me</sup> Anne-May Boillat		M. Fabrice Beynon
	M. François Clément		M. Pascal Sallin
	Fr. Ernesto Suarez		Hr. Guido Fontana
	M. Bernard Tissières		M. Florian Lovey
	M. Serge Aymon		Hr. Thomas Lochmatter
	Hr. Andreas Giger		Hr. Marc Welker
	Sig. Igor Cima		Sig. Mario Di Marco

<sup>1)</sup> = également membre de la Commission de placement

<sup>2)</sup> = également membre du Bureau de travail

**Centrale de gestion**

Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20  
Case postale  
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11  
Fax : 027 327 51 80  
info@resor.ch  
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet <sup>2)</sup>  
*Secrétaire général*

M. Fabien Chambovey <sup>2)</sup>  
*Gérant*

M. Olivier Arnold  
*Responsable financier*

<sup>2)</sup> = également membre du Bureau de travail

**Centres d'encaissement****Genève 1**

Caisse de compensation du bâtiment et  
de la gypserie-peinture – CCB  
Rue de Malatrex 14  
1201 Genève

**Genève 2**

Association genevoise des entrepreneurs  
de charpente, menuiserie, ébénisterie  
et parqueterie – ACM/GGE  
Rue de la Rôtisserie 8  
1204 Genève

**Genève 3**

Administration des caisses d'allocations  
familiales et de prévoyance sociale (CPS FER)  
c/o Fédération des Entreprises Romandes  
98, Rue St-Jean – Case postale 5278  
1211 Genève 11

**Genève 4**

CPP Second Œuvre – CPSO  
CPP Parcs et Jardins – CPPJ  
c/o Fédération des Entreprises Romandes  
98, Rue St-Jean – Case postale 5278  
1211 Genève 11

**Vaud**

Fédération Vaudoise des Entrepreneurs  
Route Ignace Paderewski 2  
Case postale  
1131 Tolochenaz

**Valais**

Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20  
1951 Sion

**Fribourg**

Union Patronale du Canton de Fribourg  
Rue de l'Hôpital 15  
Case postale 1552  
1701 Fribourg

**Neuchâtel**

FER Neuchâtel  
Av. du Premier Mars 18  
Case postale  
2001 Neuchâtel

**Tessin 1**

Commissions paritaires cantonales  
Viale Portone 4  
Case postale 1319  
6501 Bellinzona

**Tessin 2**

Commission paritaire cantonale  
de la technique de la construction  
Case postale 5650  
6901 Lugano

**Bâle-Ville**

Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville  
Elisabethenstrasse 23  
Case postale 332  
4010 Bâle

**Bâle-Camp.**

Chambre économique de Bâle-Campagne  
Haus der Wirtschaft  
Hardstrasse 1  
4133 Pratteln

**Jura/  
Jura Bernois**

Caisse paritaire du second œuvre jurassien  
CPP-SOJ  
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242  
2710 Tavannes

### Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Responsable financier, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

#### 1.5 Expert, organe de révision et autorité de surveillance

<b>Cocontractant</b>	Pittet Associés SA, Lausanne
<b>Expert exécutant</b>	M. Stéphane Riesen, expert agréé LPP
<b>Organe de révision</b>	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

#### 1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2023		2022	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'309	28%	1'303	27%
- Plâtrerie/Peinture	1'700	37%	1'830	38%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	572	13%	636	13%
- Technique de la construction	324	7%	332	7%
- Paysagisme	160	4%	212	5%
- Bailleurs de services	210	5%	213	5%
- Autres	302	6%	231	5%
	<b>4'577</b>	<b>100%</b>	<b>4'757</b>	<b>100%</b>

## II Membres actifs et rentiers

#### 2.1 Assurés actifs pendant l'année

	2023		2022	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	8'239	22%	8'271	22%
- Plâtrerie/Peinture	9'763	26%	10'390	27%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	3'070	8%	3'347	9%
- Technique de la construction	2'434	7%	2'329	6%
- Paysagisme	1'526	4%	1'710	5%
- Bailleurs de services	10'625	28%	10'822	28%
- Autres	1'964	5%	1'342	3%
	<b>37'621</b>	<b>100%</b>	<b>38'211</b>	<b>100%</b>

#### 2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2023		31.12.2022	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	227	35%	254	41%
- Plâtrerie/Peinture	263	41%	217	35%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	54	8%	56	9%
- Technique de la construction	79	12%	67	11%
- Paysagisme	12	2%	11	2%
- Autres	9	2%	11	2%
	<b>644</b>	<b>100%</b>	<b>616</b>	<b>100%</b>

### III Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans (hommes) / 64 ans (femmes). Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 80% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II<sup>ème</sup> pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

Dès 2019, RESOR verse également une participation aux charges sociales à hauteur de CHF 50.- par mois à tous les nouveaux pré-retraités.

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	1.10%
Part travailleur	<u>1.10%</u>
Total	<u>2.20%</u>

### IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

#### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

## V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

### 5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoirs-épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### 5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pré-retraités

	2023 CHF	2022 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 <sup>er</sup> janvier	51'673'712.65	49'547'192.15
Rentes / Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier / Part. aux ch. soc.	-37'323'089.80	-34'708'878.55
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes+cot. 2 <sup>e</sup> pilier+part. ch. soc.)	39'707'475.10	36'835'399.05
<b>Total du capital de prévoyance pour les rentiers</b>	<b>54'058'097.95</b>	<b>51'673'712.65</b>

## 5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en septembre 2021 sur la base de données au 31.12.2019. La conclusion du rapport de l'expert est la suivante :



### EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

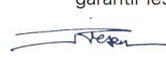
#### Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 231.6 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- La Caisse n'est pas en mesure de garantir ses engagements sur un horizon de temps de 15 années, compte tenu de son financement courant, des hypothèses démographiques retenues, du taux de cotisation envisagé d'ici à 2023 et du plan de prévoyance en vigueur. Néanmoins, au vu de la marge constituée de 131.6 points de degré de couverture à fin 2019 et de l'évolution projective, nous ne recommandons pas de mesures immédiates urgentes. Une réévaluation du financement nécessaire sera faite dans la prochaine expertise actuarielle prévue dans trois ans.

Nous recommandons au Conseil de fondation :

- De continuer le suivi annuel de l'évolution des effectifs de cotisants et de bénéficiaires de rentes afin de s'assurer, d'une part, de la qualité des données utilisées et de déceler, d'autre part, toute déviation par rapport aux attentes.
- De suivre attentivement annuellement l'évolution de la situation financière de la Caisse en regard des projections. Si l'évolution effective de l'équilibre financier devait se péjorer, il serait nécessaire de pouvoir prendre rapidement des mesures urgentes pour garantir les engagements.



Pittet Associés SA  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
**STÉPHANE RIESEN**  
Directeur général  
Expert agréé LPP

Lausanne, le 23 septembre 2021



Pittet Associés SA  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
**VINCENT ABBET**  
Fondé de pouvoir  
Expert agréé LPP

### 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : LPP 2015

### 5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Sans objet

### 5.8 Réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

Sans objet

### 5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2

		31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	92'506'710.01	92'462'003.56
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	54'058'097.95	51'673'712.65
<b>Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2</b>	<b>(a) (b)</b>	<b>171.12%</b>	<b>178.93%</b>
Réserve de fluctuation de valeurs		11'367'285.00	12'067'640.00
Capital de Fondation, Fonds libres		27'081'327.06	28'720'650.91

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984. La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

Le Conseil de Fondation a délégué la Commission de placement, formée paritairement de quatre de ses membres (Président, Vice-Président et deux représentants des associations faitières romandes), pour la gestion de sa fortune. Il n'y a pas de gestionnaires externes.

## 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	7%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	12.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
<b>Créances</b>	<b>40%</b>		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
<b>Actions</b>	<b>30%</b>		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
<b>Valeurs réelles</b>	<b>30%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable au 31.12.2023	Taux de réserve	Réserve au 31.12.2023	Réserve au 31.12.2022
Liquidités	9'607'451.86	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	9'128'751.23	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	16'288'871.83	5%	814'445.00	574'585.00
Obligations en devises	12'014'264.21	10%	1'201'425.00	1'244'215.00
Actions suisses	12'306'637.56	30%	3'691'990.00	4'044'190.00
Actions étrangères	11'269'349.30	30%	3'380'805.00	3'953'010.00
Fonds placements immobiliers	19'925'502.81	10%	1'992'550.00	1'957'505.00
Placements alternatifs	2'860'715.92	10%	286'070.00	294'135.00
<b>TOTAL</b>	<b>93'401'544.72</b>		<b>11'367'285.00</b>	<b>12'067'640.00</b>

La réserve de fluctuation de valeurs est entièrement dotée au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 conformément à l'objectif susmentionné. Elle représente 12.96% du total des placements au 31 décembre 2022, respectivement 12.17% au 31 décembre 2023.

#### 6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2023 en %	31.12.2023	Allocation 2022 en %	31.12.2022
Liquidités	11.40%	9'607'451.86	12.70%	10'635'654.25
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
<b>TOTAL LIQUIDITES</b>	<b>11.40%</b>	<b>9'607'451.86</b>	<b>12.70%</b>	<b>10'635'654.25</b>
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.00%	0.00	0.00%	0.00
Obligations suisses CHF	14.81%	12'484'598.15	10.29%	8'618'739.23
Obligations étrangères CHF	4.51%	3'804'273.68	3.43%	2'872'924'41
<b>Total obligations CHF</b>	<b>19.33%</b>	<b>16'288'871.83</b>	<b>13.72%</b>	<b>11'491'663.64</b>
Obligations en devises	14.26%	12'014'264.21	14.86%	12'442'173.72
<b>Total obligations</b>	<b>33.59%</b>	<b>28'303'136.04</b>	<b>28.58%</b>	<b>23'933'837.36</b>
Actions suisses	14.60%	12'306'637.56	16.10%	13'480'631.00
Actions étrangères	13.37%	11'269'349.30	15.73%	13'176'703.75
<b>Total actions</b>	<b>27.98%</b>	<b>23'575'986.86</b>	<b>31.83%</b>	<b>26'657'334.75</b>
Fonds plac. immob. suisses	23.64%	19'918'102.72	23.36%	19'564'933.44
Fonds plac. immob. étrangers	0.01%	7'400.09	0.01%	10'096.11
<b>Total fonds plac. immobiliers</b>	<b>23.64%</b>	<b>19'925'502.81</b>	<b>23.38%</b>	<b>19'575'029.55</b>
Placements alternatifs	3.39%	2'860'715.92	3.51%	2'941'360.25
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>3.39%</b>	<b>2'860'715.92</b>	<b>3.51%</b>	<b>2'941'360.25</b>
<b>TOTAL DES TITRES (sans liquidités)</b>		<b>74'665'341.63</b>		<b>73'107'561.91</b>
<b>TOTAL DES TITRES (avec liquidités)</b>	<b>100.00%</b>	<b>84'272'793.49</b>	<b>100.00%</b>	<b>83'743'216.16</b>
Comptes courants		8'807'008.72		9'365'218.85
Débiteurs		321'742.51		323'353.72
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<b>93'401'544.72</b>		<b>93'431'788.43</b>

#### Fondation Hypotheka

Le dernier remboursement a été effectué au 31.10.2023. Il n'y a plus de solde ouvert.

A l'éclatement de l'affaire en automne 2013, le total de l'investissement RESOR par le biais de la Fondation Hypotheka s'élevait à CHF 7'697'500.- pour 15 prêt hypothécaires différents. Cela représentait 11.18% des investissements de la caisse. Le 55.69% des obligations en CHF était placé par le biais de la Fondation Hypotheka. Les rendements ont été moindre qu'initialement attendus, mais toujours plus favorables en période de taux négatif.

Deux pertes en capital ont été enregistrées ( CHF 57'182.00)

### 6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Centre 1 Fribourg	-123'418.73	-109'122.83
Centre 2 Jura/Jura Bernois	159'874.50	129'722.55
Centre 3 Valais	1'884'747.55	1'932'481.05
Centre 4 Neuchâtel	348'531.51	248'857.25
Centre 5 Genève 4 (CPSO/PPPJ, St-Jean)	1'659'197.23	1'780'857.09
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	257'657.95	223'344.70
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	705'541.43	685'121.05
Centre 8 Vaud	725'122.85	1'289'020.81
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	524'877.32	471'393.79
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	1'110'978.84	1'159'315.62
Centre 11 Bâle-Ville	552'518.81	524'680.43
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	824'086.71	736'887.16
Centre 13 Bâle-Campagne	177'292.75	292'660.15
<b>Total</b>	<b>8'807'008.72</b>	<b>9'365'218.85</b>

Conformément aux conventions d'affacturage, chaque centre est responsable de la gestion de la procédure d'encaissement et de versement d'acomptes mensuels de cotisations envers la centrale de gestion afin d'assurer un bon flux financier. Le centre d'encaissement assume l'ensemble des opérations d'encaissement y compris la gestion du contentieux. Chaque centre d'encaissement tient une comptabilité stricte et remet à la centrale de gestion un compte-courant standard. Les montants qui y figurent sont le résultat de cotisations dues pour l'année en cours, de correctifs dans les salaires déclarés sur les années antérieures, d'éventuelles pertes sur débiteurs et des versements d'acomptes à la centrale de gestion.

Le solde au 31.12 est constitué de montants ouverts ainsi que de montants d'ores et déjà payés par les entreprises affiliées et reversés à la centrale de gestion en début d'année suivante.

### 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Sans objet

### 6.7 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Sans objet

### 6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

## 6.9 Explications du résultat net des placements

Classes d'actifs	Valeur 2023			Rendement 2023			Valeur 2022			Rendement 2022		
Liquidités	9'607'451.86	22'802.42	0.23%	10'635'654.25	-13'975.77	-0.16%						
Comptes à terme	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%						
<b>Total liquidités</b>	<b>9'607'451.86</b>	<b>22'802.42</b>	<b>0.23%</b>	<b>10'635'654.25</b>	<b>-13'975.77</b>	<b>-0.16%</b>						
Plac terme / oblig caisse CHF	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%						
Obligations suisses CHF	12'484'598.15	557'278.77	5.42%	8'618'739.23	-471'055.45	-5.81%						
Intérêts		75'495.95			74'586.92							
Profits réalisés		0.00			0.00							
Profits non réalisés		510'009.97			0.00							
Pertes réalisées		0.00			0.00							
Pertes non réalisées		0.00			-543'144.87							
Revenus extraordinaires		0.00			0.00							
Frais de transaction		-28'227.15			-2'497.50							
Obligations étrangères CHF	3'804'273.68	131'349.27	4.01%	2'872'924.41	-252'288.94	-5.7%						
Intérêts		0.00			511.19							
Profits réalisés		0.00			0.00							
Profits non réalisés		131'349.27			0.00							
Pertes réalisées		0.00			0.00							
Pertes non réalisées		0.00			-252'800.13							
Frais de transaction		0.00			0.00							
<b>Total obligations CHF</b>	<b>16'288'871.83</b>	<b>688'628.04</b>	<b>5.08%</b>	<b>11'491'663.64</b>	<b>-723'344.39</b>	<b>-5.77%</b>						
Obligations en devises	12'014'264.21	-371'103.04	-2.99%	12'442'173.72	-1'976'283.66	-15.02%						
Intérêts		221'693.65			206'176.46							
Profits réalisés		0.00			0.00							
Profits non réalisés		99'075.28			0.00							
Pertes réalisées		0.00			0.00							
Pertes non réalisées		-671'085.69			-2'182'460.12							
Frais de transaction		0.00			0.00							
Dépenses extraordinaires		-20'786.28			0.00							
<b>Total obligations</b>	<b>28'303'136.04</b>	<b>317'525.00</b>	<b>1.22%</b>	<b>23'933'837.36</b>	<b>-2'699'628.05</b>	<b>-10.51%</b>						
Actions suisses	12'306'637.56	984'195.81	7.94%	13'480'631.00	-3'236'653.85	-18.44%						
Revenus		263'074.55			279'835.76							
Profits réalisés		161'827.73			0.00							
Profits non réalisés		562'431.23			0.00							
Pertes réalisées		0.00			-278'669.85							
Pertes non réalisées		0.00			-3'237'819.76							
Frais de transaction		-3'137.70			0.00							
Actions étrangères	11'269'349.30	1'335'773.70	11.56%	13'176'703.75	-2'824'191.30	-17.04%						
Revenus		268'878.35			259'374.18							
Profits réalisés		242'744.75			0.00							
Profits non réalisés		1'032'914.92			0.00							
Pertes réalisées		-8'299.26			-206'000.53							
Pertes non réalisées		-195'264.56			-2'877'564.95							
Frais de transaction		-5'200.50			0.00							
<b>Total actions</b>	<b>23'575'986.86</b>	<b>2'319'969.51</b>	<b>9.68%</b>	<b>26'657'334.75</b>	<b>-6'060'845.15</b>	<b>-17.76%</b>						
Fonds plac. immob. suisses	19'918'102.72	710'211.58	3.66%	19'564'933.44	-2'250'463.45	-10.23%						
Revenus		357'042.30			357'759.40							
Profits réalisés		0.00			0.00							
Profits non réalisés		556'479.28			294'452.53							
Pertes réalisées		0.00			0.00							
Pertes non réalisées		-203'310.00			-2'902'675.38							
Frais de transaction		0.00			0.00							
Fonds plac. immob. étrangers	7'400.09	-2'288.17	-23.13%	10'096.11	246.31	2.36%						
Revenus		0.00			0.00							
Profits réalisés		0.00			0.00							
Profits non réalisés		0.00			814.65							
Pertes réalisées		0.00			0.00							
Pertes non réalisées		-2'288.17			-568.34							
Frais de transaction		0.00			0.00							
<b>Total fonds plac. immobiliers</b>	<b>19'925'502.81</b>	<b>707'923.41</b>	<b>3.65%</b>	<b>19'575'029.55</b>	<b>-2'250'217.14</b>	<b>-10.23%</b>						
Placements alternatifs	2'860'715.92	-75'395.29	-2.57%	2'941'360.25	57'350.06	1.43%						
Revenus		0.00			2'526.80							
Profits réalisés		0.00			4'531.90							
Profits non réalisés		208'010.96			59'780.84							
Pertes réalisées		0.00			0.00							
Pertes non réalisées		-283'406.25			-5'591.28							
Frais de transaction		0.00			-3'898.20							
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>2'860'715.92</b>	<b>-75'395.29</b>	<b>-2.57%</b>	<b>2'941'360.25</b>	<b>57'350.06</b>	<b>1.43%</b>						
<b>Total des titres (yc liquidités)</b>	<b>84'272'793.49</b>	<b>3'292'825.05</b>	<b>4.00%</b>	<b>83'743'216.16</b>	<b>-10'967'316.05</b>	<b>-11.63%</b>						
Frais TER transparents		329'862.00			353'349.00							
<b>Rendement hors TER et frais</b>		<b>3'622'687.05</b>			<b>-10'613'967.05</b>							
Comptes courants / débiteurs	9'128'751.23	0.00		9'688'572.57	0.00							
Frais de gestion de fortune (y.c. TER)		-365'121.08			-393'579.64							
<b>TOTAL</b>	<b>93'401'544.72</b>	<b>3'257'565.97</b>	<b>3.96%</b>	<b>93'431'788.73</b>	<b>-11'007'546.69</b>	<b>-11.67%</b>						

6.10 Explications des frais de gestion de la fortune  
(TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)

	31.12.2023 CHF	en %	31.12.2022 CHF	en %
Placements transparents	84'272'793.49	100.00%	83'743'216.16	100.00%
Placements non transparents	0.00	0.00%	0.00	0.00%
<b>Total des placements</b>	<b>84'272'793.49</b>	<b>100.00%</b>	<b>83'743'216.16</b>	<b>100.00%</b>

Le taux de transparence en matière de frais est de 100.00%

	2023 CHF	en % des placements transparentes	2022 CHF	en % des placements transparentes
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	35'259.08	0.04%	40'230.64	0.05%
Frais TER transparents	329'862.00	0.39%	353'349.00	0.42%
<b>Total des frais bancaires et de gestion de fortune</b>	<b>365'121.08</b>	<b>0.43%</b>	<b>393'579.64</b>	<b>0.47%</b>

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Actifs transitoires

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Centrale de gestion, Bureau des Métiers	0.00	0.00
Versements Centres encaissement à recevoir	482'558.34	237'619.88
<b>Total</b>	<b>482'558.34</b>	<b>237'619.88</b>

### 7.2 Passifs transitoires

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Bureau des Métiers	155'580.30	50'290.55
Cotisations dues au 2 <sup>ème</sup> pilier	1'209'387.05	1'148'527.55
Rentes à payer	11'200.00	3'800
Participation forfaitaire à payer	300.00	0.00
Frais juridiques	0.00	1'489.10
Frais d'administration à payer	0.00	0.00
Frais divers	925.70	3'297.85
<b>Total</b>	<b>1'377'393.05</b>	<b>1'207'405.05</b>

### 7.3 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2023 CHF	2022 CHF
Cotisations des salariés	18'744'845.49	18'224'718.60
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-98'676.97	-169'058.83
Récupérations cotisations amorties	6'866.95	18'926.00
Pertes sur débiteurs	-375'218.62	-423'686.47
<b>Total des salariés</b>	<b>18'277'816.85</b>	<b>17'650'899.30</b>
Cotisations des employeurs	18'744'845.50	18'224'718.60
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-98'676.98	-169'058.83
Récupérations cotisations amorties	6'866.95	18'926.00
Pertes sur débiteurs	-375'218.63	-423'686.47
<b>Total des employeurs</b>	<b>18'277'816.84</b>	<b>17'650'899.29</b>
<b>Total des cotisations assurés et employeurs</b>	<b>36'555'633.68</b>	<b>35'301'798.59</b>

### 7.4 Produits divers

	2023 CHF	2022 CHF
Intérêts sur les transferts d'affiliés actifs	0.00	43.05
Rectification de solde BCVs	0.03	0.00
Centres d'encaissement / Divers	0.40	6'627.02
<b>Total</b>	<b>0.43</b>	<b>6'670.07</b>

### 7.5 Frais divers

	2023 CHF	2022 CHF
Frais d'encaissement	7'846.7	1'748.90
Fournitures de bureau et imprimés	0.00	1'004.50
Frais juridiques	-470.00	578.50
Charges diverses	19'121.58	6'923.25
<b>Total</b>	<b>26'498.28</b>	<b>10'255.15</b>

## 7.6 Administration générale

	2023 CHF	2022 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'376'459.52	1'397'674.11
Frais généraux de gestion	1'007'251.00	1'024'130.00
<b>Total</b>	<b>2'383'710.52</b>	<b>2'421'804.11</b>

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4% de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

## VIII Demandes de l'autorité de surveillance

Sans objet

## IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

## X Evénements postérieurs à la date du bilan

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'allocation stratégique des placements a été modifiée suite à l'approbation du Conseil de Fondation. La nouvelle allocation est disponible dans les annexes du règlement de placement (janvier 2024).

Sion, août 2024

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

### RESOR

Caisse de retraite anticipée  
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion



Gabriel Décaillet  
Secrétaire général



Fabien Chambovey  
Gérant

# VI

## LE BILAN TECHNIQUE



## VI LE BILAN TECHNIQUE



### Bilan technique

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2023	31.12.2022
Total de l'actif	93'884'103	93'669'409
Compte de régularisation du passif	- 1'377'393	- 1'207'405
<b>FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)</b>	<b>92'506'710</b>	<b>92'462'004</b>
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes <sup>1</sup>	47'769'479	45'635'061
Capital de prévoyance cotisations au II <sup>ème</sup> pilier	5'734'469	5'510'402
Capital de prévoyance de la participation aux charges sociales	554'150	528'250
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>54'058'098</b>	<b>51'673'713</b>
Provisions techniques	0	0
<b>CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)</b>	<b>54'058'098</b>	<b>51'673'713</b>
<b>RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)</b>	<b>11'367'285</b>	<b>12'067'640</b>
<b>EXCEDENT TECHNIQUE <sup>2</sup></b>	<b>27'081'327</b>	<b>28'720'651</b>
<b>DEGRE DE COUVERTURE <sup>3</sup></b>	<b>141.4 %</b>	<b>145.1 %</b>
<b>DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) <sup>4</sup></b>	<b>171.1 %</b>	<b>178.9 %</b>
<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	11'367'285	12'067'640

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.  
 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.  
 3) = FP / [CP + RFV]  
 4) = FP / CP

L'avenir compte

# VII

## LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



## **VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

# Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (Resor)

Sion

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (Resor) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NACH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### **Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### **Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels**

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Romain Théodoloz  
Expert-réviseur agréé

Sion, le 2 septembre 2024





**RESOR**

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion

[info@resor.ch](mailto:info@resor.ch)

[www.resor.ch](http://www.resor.ch)